



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

INAO 2028

APPLICATION DU DÉLAI DE 12 MOIS GLISSANTS (HORS MODIFICATIONS TEMPORAIRES)

- Mise en place du délai de latence entre deux demandes de modification portant sur un même cahier des charges

*Un ODG ne pourra présenter qu'au **maximum une demande de modification par cahier des charges** (ou conditions de production communes) **sur douze mois glissants** auprès des services territoriaux de l'Institut ou correspondants Label Rouge, et **sous réserve que la précédente demande de modification de ce cahier des charges soit entrée en vigueur.***

Dans le cadre de l'instruction de cette demande, la lettre de mission d'une commission d'enquête pourra néanmoins être élargie à des sujets et demandes qui n'auraient pas été initialement intégrés, issus notamment des interactions qui naîtront entre la commission d'enquête et l'ODG. Les lettres de missions évolueront dans ce cas au cours de la vie du dossier et ces évolutions seront soumises aux instances.



Pas de dépôt d'une nouvelle demande de modification si les deux conditions ne sont pas respectées, elles sont cumulatives.



Cela ne s'applique pas aux modifications temporaires

Entrée en vigueur du cahier des charges (CDC)

- Pour les Labels Rouges : entrée en vigueur = homologation du CDC

- Pour les AOP-AOC/IGP et IG boissons spiritueuses (IG) :
 - pour modifications de l'Union : entrée en vigueur = enregistrement UE
 - pour les modifications standard : entrée en vigueur = homologation du CDC

- Pour les STG : entrée en vigueur = enregistrement UE

Modification standard Modification CDC Label Rouge

Issue du délai de 12 mois : 24 juin 2027

A/R par INAO :
23 juin 2026

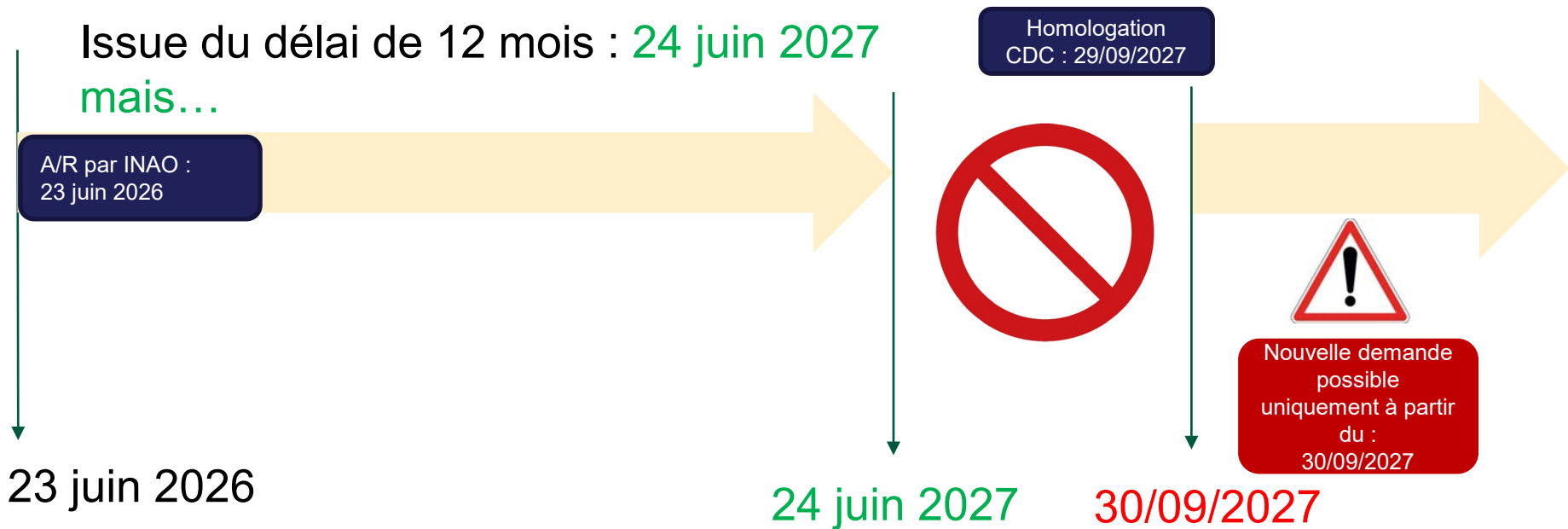
Homologation
CDC : 3/01/2027

Nouvelle demande
possible à compter
du :
25/06/2027

23 juin 2026

24 juin 2027

Modification standard Modification CDC Label Rouge



Modification de l'UE Modification CDC STG

Issue du délai de 12 mois : **24 juin 2027**
mais...

A/R par INAO :
23 juin 2026

23 juin 2026

Enregistrement UE
du CDC :
29/09/2028



24 juin 2027

30/09/2028

Nouvelle demande
possible
uniquement à partir
du :
30/09/2028

**Vos services locaux de l'INAO sont à votre disposition
pour vous expliquer ce nouveau dispositif**